



4 millions de crédits supplémentaires pour l'Enseignement privé : un triple scandale.

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

1. Dépouiller le public au profit du privé

Le sénateur UMP J.-C Carle a fait adopter par le sénat puis par la Commission Mixte Paritaire (Sénat + Assemblée nationale), le 13 décembre 2010, contre l'avis du ministre Luc Chatel, un amendement qui transfère 4 millions d'euros de l'Enseignement public à l'Enseignement privé. Motifs –selon le sénateur Carle- : les suppressions de postes dans l'Enseignement privé vont « conduire à des situations dramatiques faute de moyens ».

16000 suppressions dans le public, ce n'est sans doute pas dramatique pour M. Carle.

Lamentable !

2. Un prélèvement sur le dos des personnels administratifs

Ce sont les crédits de rémunération des personnels administratifs ainsi que les crédits de fonctionnement des services académiques et centraux qui sont ponctionnés.

Une nouvelle fois les services et les personnels passent à la trappe. Les élus UMP les ignorent et les méprisent.

Révoltant.

3. Les sénateurs socialistes eux aussi ignorent et méprisent les personnels administratifs

Lors de la CMP les sénateurs socialistes ont déposé un amendement visant à affecter les crédits ponctionnés... à la formation des enseignants du public !

Rendre aux personnels administratifs et aux services les moyens que l'UMP veut leur supprimer, telle n'est pas la priorité des sénateurs socialistes !

Honteux.

Chacun appréciera combien sont profonds, à droite comme à gauche, le mépris et l'ignorance de celles et ceux qui, au quotidien, à leur place, indispensable, font vivre l'Education nationale.

Alors, tous pourris ?

Comment s'étonner qu'un tel réflexe (pour négatif qu'il soit, voire dangereux) n'apparaisse pas chaque jour un peu plus ?

Pantin, le 20 décembre 2010

administratifs de l' 

Jean Yves Rocca
Secrétaire général

contact presse : Charles Dauvergne
Secrétaire général adjoint